



De nombreuses associations culturelles ou sportives sont proposées à Pibrac.

Un Forum des Associations a lieu début septembre. Certaines activités se déroulent le soir, après l'école.

L'ALAE a mis en place un pédibus permettant aux enfants d'être accompagnés, à pied, par des animateurs ALAE, après l'école, sur les sites des activités, après avoir pris leur goûter à l'ALAE.

Se renseigner auprès de chaque association pour connaître la liste des sites desservis, et s'inscrire auprès de l'ALAE à la rentrée.

TRANSPORT SCOLAIRE



Un service de bus scolaire gratuit est mis en place par le conseil départemental pour les enfants habitant à plus de 1 km à vol d'oiseau de l'école.

Pour avoir des renseignements sur ce service :

www.transportsscolaires.haute-garonne.fr



© Aurélien Ferreira

La demande de carte de transport se fait sur le site du conseil départemental à partir du mois de juin et les cartes de bus sont à retirer à l'accueil de la Mairie à partir de mi-août.

CENTRE DE LOISIRS



L'accueil des enfants se fait de 7h30 à 18h15 avec transport possible en bus depuis les écoles de Pibrac. Chaque parent dispose d'un espace personnel sécurisé pour inscrire son enfant tout au long de l'année.

Les inscriptions sont à effectuer sur le site internet :

- le mardi midi précédent pour les mercredis,
- 15 jours avant pour les petites vacances scolaires,
- fin mai pour le mois de juillet,
- fin juin pour le mois d'août.

Les parents reçoivent les factures en fin de mois, après les périodes de garde, et peuvent régler sur le site internet, sur place ou par courrier. Le tarif est à la demi-heure de présence, en plus du repas et du transfert en bus.



CONTACT

Centre de Loisirs de Bouconne

BP 13, 31530 Lévignac
05 61 85 83 12
syndicat@bouconne.fr

www.bouconne.fr



CONTACT

AFFAIRES SCOLAIRES ET LE PÉRISCOLAIRE

Ville de Pibrac - Esplanade Sainte Germaine - 31820 PIBRAC
Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h30

05 62 13 48 13 / 05 62 13 48 10
affaires-scolaires@mairie-pibrac.fr
www.ville-pibrac.fr/accueil/vivre-a-pibrac/enfance/



Le guide de l'écolier Pibracais

RENTREE 2024/2025



L'Éducation Nationale est compétente en ce qui concerne la pédagogie, les programmes scolaires et la gestion du personnel enseignant.

La commune a la charge des écoles publiques établies sur son territoire.

Elle est propriétaire des locaux et en assure la construction, la reconstruction, l'extension, l'entretien et les grosses réparations.

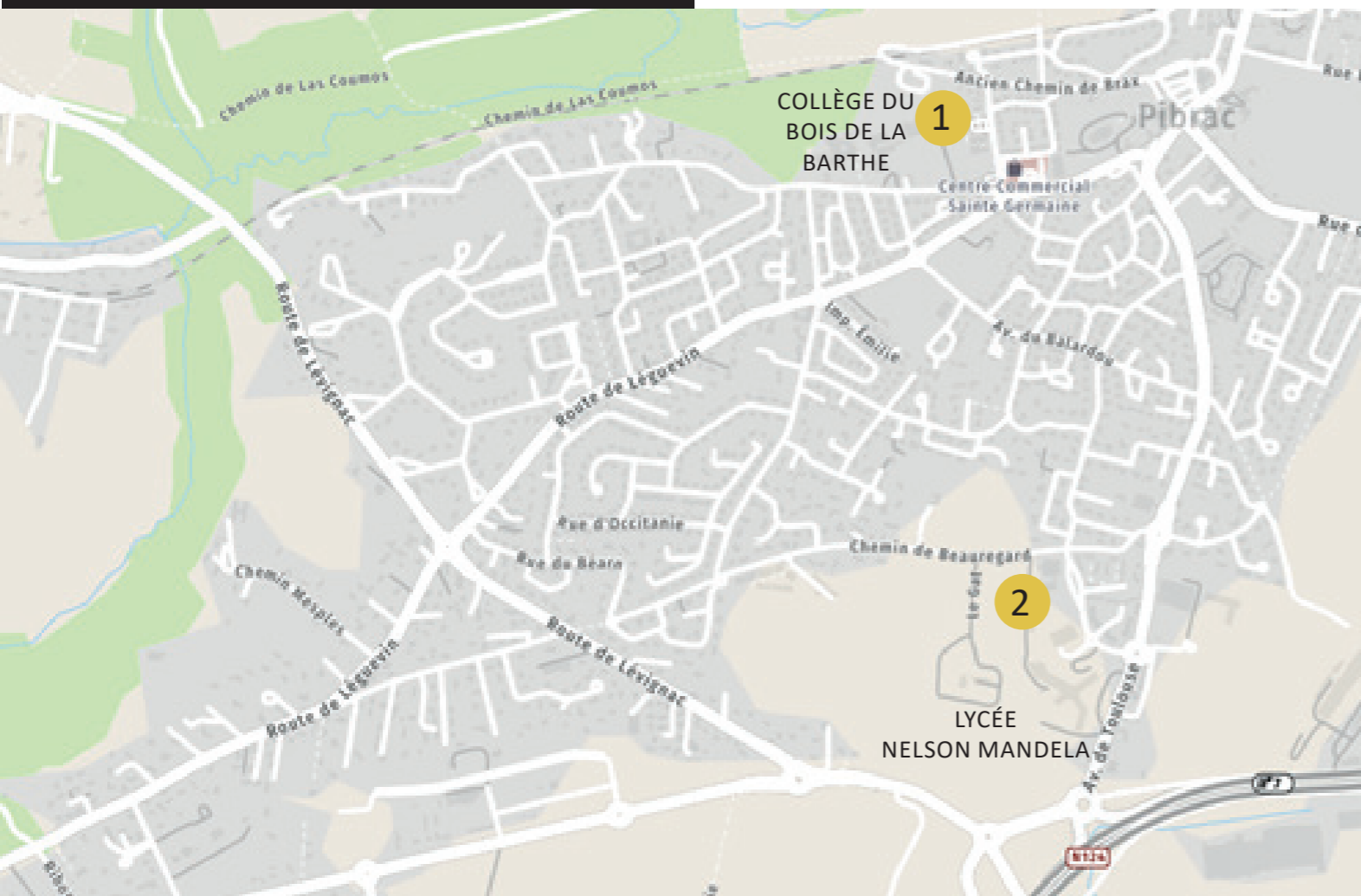
Elle gère les crédits d'équipement, de fonctionnement et d'entretien des écoles.

La commune gère les personnels non enseignants, en particulier les agents territoriaux spécialisés (ATSEM) des écoles maternelles.

À Pibrac, il y a une ATSEM dans chaque classe de maternelle.

En plus des dépenses consacrées à l'équipement et au fonctionnement des écoles de la ville, la ville alloue aux écoles plusieurs dotations destinées à l'achat des fournitures, aux sorties scolaires, à la coopérative scolaire.

LES ÉCOLES PUBLIQUES PIBRACAISES



1 GROUPE SCOLAIRE DU BOIS DE LA BARTHE

Avenue du Bois de la Barthe École élémentaire (10 classes)
École maternelle (4 classes) 05 61 86 29 91
05 61 86 38 85

2 GROUPE SCOLAIRE MAURICE FONVIEILLE

2 avenue Maurice Fonvieille École élémentaire (8 classes)
École maternelle (4 classes) 09 79 37 29 59
05 61 86 06 88



Pour une première inscription à Pibrac en 1^{ère} année de maternelle et/ou 1^{ère} année d'élémentaire, ainsi que pour tout nouvel arrivant, les inscriptions scolaires se déroulent en 2 temps :

1 EN LIGNE DU 4 MARS AU 21 AVRIL 2024

La première étape consiste à remplir le formulaire de pré-inscription sur ville-pibrac.fr/accueil/vivre-a-pibrac/enfance et à retourner par mail à inscriptions-scolaires@mairie-pibrac.fr en joignant :

- la copie du livret de famille,
- la copie d'un justificatif de domicile de moins de 1 mois (facture EDF, quittance de loyer...),
- l'attestation CAF pour connaître le quotient familial qui servira au calcul du forfait cantine et ALAE.

(En l'absence de justificatif de revenus, le tarif maximum sera appliqué.)

Si vous n'avez pas d'accès internet, vous pouvez venir en mairie au service des affaires scolaires pour procéder à l'inscription scolaire en vous munissant des pièces justificatives mentionnées précédemment.



2 À L'ÉCOLE

Une fois validée par la Mairie, l'inscription doit être finalisée auprès du directeur de l'établissement qui contacte chaque famille pour convenir d'un rendez-vous avec les pièces suivantes :

- le carnet de santé,
- et, dans le cas de changement d'école, le certificat de radiation.

La sectorisation scolaire est établie par le conseil municipal et l'affectation d'un enfant à l'école se fait en fonction de l'endroit où il vit et en veillant à l'équilibre des effectifs entre les écoles.

FACTURATION



Les repas et les différents temps d'ALAE sont soumis à réservations obligatoires avec modification jusqu'à la veille avant midi.

Les parents peuvent payer leurs factures de restauration et d'accueil périscolaire via le site internet portail-pibrac.ciril.net/guard/login ou en mairie.

Il y a un tutoriel fourni pour la création du compte famille et la consultation des factures.

Le tarif de l'ALAE est un forfait ne dépendant pas du temps de présence de l'enfant.

Horaire des Accueils de loisirs associés à l'école (ALAE)

Jours	Matin	Après-midi
Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi	7h30 à 8h35 11h45 à 13h35	16h à 18h30
Mercredi	7h30 à 8h35 11h45 à 12h30	/

QUOTIENTS FAMILIAUX (QF)	TARIF D'UN REPAS	TARIF ALAE	QF < 1000 €	1000 € < QF < 2 400€	QF > OU = 2 400€
0 - 999	1€	Accueil matin	0,32€	0,33 € à 0,70€	0,70€
1 000 - 1 499	1,5€	Accueil fin de matinée (mercredi)	0,22€	0,23€ à 0,48€	0,48€
1 500 - 1 999	3€	Accueil midi	0,57€	0,59€ à 1,30€	1,30€
2 000 - 2 499	4,5€	Accueil soir	0,70€	0,71€ à 1,63€	1,63€
2 500 et plus	5€				

Les tarifs ALAE et cantine sont calculés en fonction du quotient familial.

N'hésitez pas à contacter la mairie pour connaître votre tarif.